

## REGLEMENT INTERIEUR DU RSDB – 2023/2024

En inscrivant votre (vos) enfant(s) au restaurant scolaire, chacun, parents comme **enfants** s'engagent à respecter le présent règlement.

### **Fonctionnement**

Le RSDB fonctionne tous les jours d'école.

**Pour bénéficier du service de restaurant scolaire**, il faut souscrire gratuitement à l'association. Cette souscription se fait en créant un compte personnel et en acceptant le présent règlement.

L'inscription de chaque enfant se fait via l'accès personnel parent en créant son profil.

**L'inscription aux repas** se fait via l'accès personnel en complétant le calendrier pour chaque enfant.

L'enfant peut être inscrit à tout moment de l'année (*ex1 : en début d'année je coche tous les jours où mon enfant mange et n'ai plus besoin de m'en soucier, ex2 : je coche au fur et à mesure, ex3 : j'ai un empêchement de dernière minute je l'inscrit pour le lendemain*).

Pour le bon déroulement des commandes et l'optimisation des stocks nous demandons l'inscription sur dix jours glissants au moins pour bénéficier des tarifs standard ou préférentiel. Comme énoncé précédemment, l'inscription pendant la dizaine précédant le jour à valider reste possible sous conditions d'une facturation plus élevée appelée « tarif inscription tardive ». ( cf *Tarifs et paiements*)

Chaque enfant **apporte sa propre serviette en tissu marquée à son nom**.

A Domsure, les serviettes sont gardées à l'année et lavées par les ATSEM.

A Beaufont, chaque enfant ramène sa serviette à domicile le vendredi pour le lavage.

En cas de perte le RSDB ne pourra être tenu responsable.

Dans l'intérêt de ses apprentissages et à titre pédagogique principalement, les enfants ont à disposition un couteau à bout rond dès la classe de moyenne section.

A tour de rôle les enfants sont invités à participer à la vie de la cantine : débarrassage, service de l'eau aux camarades, ...

### **Règles de vie**

Le rassemblement autour de la table doit être un moment convivial, alliant échanges et plaisir de la table, sans cri, sans heurt. L'installation des tables est réalisée de manière à favoriser l'échange calme entre camarades. **Je rentre et sors dans le calme, je discute avec mes amis à voix basse pour que mes voisins de table puissent eux aussi échanger avec leurs amis, je lève le doigt pour solliciter les surveillantes de la cantine, etc....**

Lorsqu'un groupe perturbe de manière abusive et/ou répétée le temps de restauration, il sera calmement séparé dans l'intérêt de tous.

Le RSDB est un lieu d'éveil au goût. Il y a des plats qui font l'unanimité et d'autres moins. Jeune gourmet, **c'est à force de goûter que l'on apprécie**. Pour les plus scientifiques, il y a des études à ce sujet. Pour les plus arbitraires, demandez à vos proches quels aliments ils n'aimaient pas au départ mais qu'ils ont appris à apprécier ensuite.

Le RSDB est un lieu de sensibilisation. Pour les plus grands nos cantinières sensibilisent de manière ludique et participative nos enfants au gaspillage alimentaire. **Stéphanie vous expliquera ce que ne pas gaspiller au RSDB peut vous apporter.**

Le RSDB est un lieu d'apprentissage de la vie en société. Le respect mutuel de chacun est bien évidemment de rigueur.

**« La politesse et le respect ne coutent rien mais peuvent rapporter beaucoup »** *dixit une sage personne*. Jeune gourmet, dis « bonjour », « merci », « s'il te plait », « bonne journée »... et constate comme cela agrmente ta journée.

## Repas

Les menus sont établis par Mme Sezia en relation avec les membres du restaurant scolaire **dans l'intérêt nutritionnel des enfants (mission=allier diversité et plaisir)**. Ils sont consultables via le site internet du RSDB.

A titre exceptionnel, pour raison de non approvisionnement ou dans l'intérêt du non gaspillage des stocks alimentaires, le menu peut être amené à différer de celui énoncé publiquement. L'aliment devra alors être remplacé par un aliment de la même famille.

Le temps de repas par service est de 1h à Domsure et de 40 minutes à Beaupont.

## Tarifs et Paiements

Le repas est facturé 6€00 pour les adultes.

Concernant les repas enfants, **trois systèmes de tarifications vous sont proposés**. Le système se choisit par enfant en début d'année et s'appliquera pour l'année scolaire complète :

- Tarif standard = 5€25 par repas quelque soit le nombre de repas pris sur l'année.
- Tarif préférentiel = 4€25 par repas avec un engagement de 131 repas minimum à honorer financièrement. (*Ex1 : j'ai souscrit à cette tarification en début d'année, mon enfant a mangé 134 repas, sur l'année je dois 569€50 au RSDB, Ex2 : j'ai souscrit à cette tarification en début d'année, mon enfant a mangé 127 repas, sur l'année je dois 131 repas soit 556€75 au RSDB*).
- Tarif petite section = 4€25 quelque soit le nombre de repas pris sur l'année (Uniquement PS Maternelle).

Le « tarif inscription tardive » est facturé 7€ par repas.

Une facturation de 1€ par mois par famille sera appliquée en regard des frais de gestion.

Hors certificat médical, un enfant inscrit est un repas payant dont les responsables légaux devront s'acquitter. Le certificat médical devra être transmis dans un délai de 2 semaines après l'absence pour être pris en compte. Le délai validant l'inscription au repas est celui des 10 jours calendaires glissants énoncé précédemment.

La facturation est mensuelle. Un mail de disponibilité de la facture vous est envoyé en début de chaque mois (avant le 5 du mois, **pensez à vérifier vos spams**). **Le cas échéant, il est de votre responsabilité de la consulter via votre compte personnel et de l'honorer dans le mois qui suit sa création.**

Mode de règlements :

- **Virements à privilégier SVP** (RIB présent sur votre facture).
- Chèques (à l'ordre du « restaurant scolaire Domsure Beaupont », à déposer exclusivement dans les boîtes aux lettres du restaurant scolaire.
- Espèces (ce mode de paiement doit rester très exceptionnel, contactez le restaurant scolaire pour remise en main propre).

A chaque nouvelle année scolaire, il faudra avoir soldé les règlements de l'année scolaire écoulée pour prétendre à une nouvelle inscription.

**En cas de difficultés de paiement, merci de prendre contact avec le RSDB dans le but de trouver des solutions ensemble.** Dans le cas où les impayés ne parviennent pas à se solutionner à l'amiable, le RSDB procédera à régulation de la situation par le biais d'un cabinet huissier selon la procédure en vigueur.

## Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Lorsque l'état de santé d'un enfant nécessite un PAI (allergie, pathologie chronique,...) , les parents sont tenus de le faire établir annuellement (année scolaire) sur prescription médicale, en collaboration avec la directrice de l'école fréquentée par votre enfant.

Un exemplaire devra être remis au président du restaurant scolaire et signé par toutes les parties (médecin, directrice, parents, RSDB) pour sa mise en œuvre. Le cas échéant, le RSDB ne pourra être tenu de son application.

Selon l'importance des adaptations à mettre en place, une rencontre avec les parents pourra être nécessaire dans l'intérêt de l'enfant et une trousse réservée à la cantine devra être fournie.